

## ÉVOLUTION DU CAPITAL

### Rappel

Capital initial statutaire ..... 800 000 €  
Date d'immatriculation ..... 18/06/2013  
N° RCS Paris ..... 793 728 130  
Visa AMF n°13-19 en date du 26/07/2013.

### Situation au 30/09/2018

Nombre de parts émises ..... 38 112  
Collecte du trimestre ..... 0 €  
Capital social ..... 30 489 600 €  
Capitalisation\* ..... 38 112 000 €

\*Sur la base du dernier prix d'émission des parts.

## NOMBRE D'ASSOCIÉS

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018 : ..... 1 218  
Au 30 septembre 2018 : ..... 1 218

## VALEUR DE RÉALISATION

**778 €** / PART  
selon expertises au 31/12/2017.

## VALEUR IFI 2018

**655 €** / PART

## RÉGIME FISCAL

Les associés bénéficient d'une réduction d'impôt dans le cadre de la loi Malraux conformément aux dispositions de l'article 199 ter viciés du code général des impôts modifié par la loi de finances pour 2009. Elle représente environ 18% du montant de leur souscription, soit :

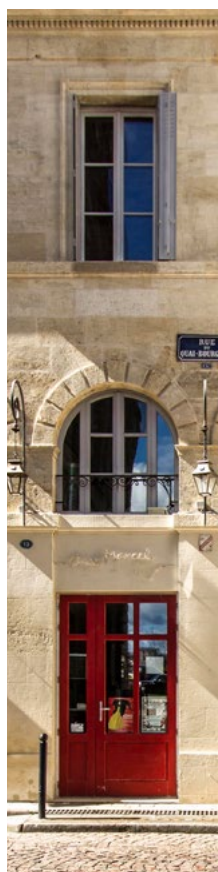
**180 €\*** / PART  
\*environ.

# PIERRE INVESTISSEMENT 8

**BULLETIN D'INFORMATION - N°21** 3<sup>ÈME</sup> TRIMESTRE 2018

VALIDITÉ DU 01/10/2018  
AU 31/12/2018

## ÉDITORIAL



Lors des assemblées générales annuelles à caractère mixte de l'été 2018, les résolutions présentées par la Société de gestion dans son rapport annuel de l'exercice 2017, ont été adoptées par la majorité des associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.

Au-delà de l'approbation des comptes 2017, une résolution importante a été adoptée qui va permettre d'instaurer à compter de l'année prochaine la convocation et le vote électronique. La mise en œuvre de ce système simplifie la gestion des assemblées générales et donnera aux associés la faculté de voter de manière dématérialisée.

**La Société de gestion**

## PATRIMOINE IMMOBILIER

Villes	Adresses	Surfaces Totales (m <sup>2</sup> )	Situation au 30/09/2018
Blois	17, rue du Sermon	1268	7 logements vacants
Lille	118, rue Royale	381	Immeuble intégralement loué
Bordeaux	58, rue des Faures	398	Immeuble intégralement loué
Poitiers	10, rue Arthur Ranc	541	un logement vacant
Rouen	58, rue Jeanne d'Arc	584	un local commercial vacant
Dijon	45 et 47, rue Berlier	708	Immeuble intégralement loué
Lille	104, rue Royale	545	Immeuble intégralement loué
Chartres	13/19, rue des Lisses	355	Immeuble intégralement loué
Chartres	2, rue des Lisses/ rue Sainte Thérèse	432	Immeuble intégralement loué
Bordeaux	14, cours d'Alsace Lorraine	361	un local commercial vacant
Besançon	22, rue de la Préfecture	1 220	Travaux en cours
Colmar	4, rue Turenne	231	Travaux en cours
<b>TOTAL</b>		<b>7 024</b>	

## TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE ET FINANCIER



**93,34%**



**93,63%**

**Taux d'occupation physique :** Ce taux reflète la situation d'occupation en fin de trimestre. Il est déterminé par la division de la surface cumulée des locaux occupés le dernier jour de la période par la surface cumulée des locaux détenus en exploitation par la SCPI.

**Taux d'occupation financier :** Ce taux prend en compte les flux effectivement appelés au titre du trimestre civil écoulé. Il s'agit des loyers, indemnités d'occupation ainsi que des indemnités compensatrices de loyers portant sur les seuls immeubles livrés (à l'exclusion des revenus «non récurrents»), et appelés au titre de la période et divisés par le montant des loyers théoriques.

## TRAVAUX

**BESANÇON :** 22 Rue de la Préfecture : Les opérations préalables à la réception ont eu lieu au mois de septembre. La livraison aura lieu mi-octobre.

**COLMAR :** 4 rue de Turenne : L'appel d'offre est en cours de finalisation.

## MOUVEMENTS LOCATIFS SUR LE TRIMESTRE

### RELOCATIONS :

Ville	Nombre de baux signés	Surfaces louées (en m <sup>2</sup> )
BLOIS	5	330,94
BORDEAUX	2	74,69
LILLE	2	96,73
ROUEN	2	60,95
DIJON	2	106,96
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>670,27</b>

## MARCHÉ SECONDAIRE DES PARTS / CONDITIONS DE CESSIION DES PARTS

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la Société de gestion (article L.214-93 du code monétaire et financier).

### Cession de gré à gré :

Si la cession de parts est réalisée de gré à gré, la Société de gestion perçoit à titre de frais de dossier, un forfait de 600€ TTI. Ce montant sera indexé le 1er janvier de chaque année, et pour la première fois le 1er janvier 2016, sur la variation au cours des douze derniers mois qui précèdent, de l'indice général INSEE du coût des services (indice 4009 E des prix à la consommation).

### Cession par l'intermédiaire de la Société de gestion :

Si la cession est réalisée par l'intermédiaire de la Société de gestion (par confrontation des ordres d'achat et de vente, en application des dispositions de l'article L.214-93

du code monétaire et financier), la Société de gestion perçoit une commission calculée comme suit : 4,80% TTI du montant revenant au cédant et jusqu'à la 5ème année de détention; 2,40% TTI du montant revenant au cédant de la 5ème année de détention à la 10ème; 1,20% TTI du montant revenant au cédant au delà de la 10ème année.

Cette commission est à la charge du vendeur, du donateur ou de leurs ayants droit. Conformément à l'article L.214-93

du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensés

les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Le prix d'exécution est établi le dernier jour ouvré du trimestre à 12 heures. Pour participer à la confrontation trimestrielle, les ordres doivent être inscrits sur le registre au plus tard deux jours avant la fixation du prix d'exécution à 16h00.

La Société de gestion ne garantit pas la cession des parts.

### Marché secondaire :

Aucun mouvement.

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les performances locatives passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les acomptes peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

L'assemblée générale du 18 juillet 2018 a approuvé le changement de fréquence du versement du dividende. Désormais, les dividendes seront versés une fois par an après approbation des comptes en assemblée générale.

Le 1er dividende a été versé fin juillet 2018 à hauteur de 4 € par part.

**Pour tout changement d'adresse ou de coordonnées bancaires :**  
[contact@inter-gestion.com](mailto:contact@inter-gestion.com)



### RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Prix de la part : .....	1 000 €
Nominal : .....	800 €
Prime d'émission : .....	200 €
Minimum : .....	10 parts
Maximum : .....	67 parts
Commission de souscription : .....	14% TTI